PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juin à 20H00, le Conseil Municipal de LA TURBALLE, dûment convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CADRO, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 25

Présents : 20
M. Didier CADRO, Maire
M. Christian GAUTIER, M. Daniel DUMORTIER, Mme Isabelle MAHE, M. Didier MARION, Mme Karine DUBOT, Mme Véronique LE BIHAN, Adjoints
M. Henri GUYON, Mme Marie-Andrée JOUANO, Mme Elisabeth LEGUIL, M. Loïc PEAN, M. Jean-Luc AGENET, Mme Annie BARBOT, Mme Brigitte COUDOING, M. Pierrick GLOTIN, Mme Nadine COËDEL, Mme Blandine CROCHARD-COSSADE, M. Dominique GOËLO, M. Emmanuel ROY, M. Michel THYBOYEAU, Conseillers Municipaux

Absents représentés par pouvoir écrit : 5
Mme Emilie DARGERY, Adjointe, représentée par Mme Karine DUBOT, Adjointe
M. Gérard BRION, Adjoint, représenté par M. Didier CADRO, Maire
M. Philippe TRIMAUD, Conseiller Municipal, représenté par M. Daniel DUMORTIER, Adjoint
M. Jean-Yves AIGNEL, Conseiller Municipal, représenté par M. Christian GAUTIER, Adjoint
M. Alain ALLIOT, Conseiller Municipal, représenté par M. Didier MARION, Adjoint

Secrétaire de séance : Pierrick GLOTIN

La séance s'ouvre à 20H00

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous, bienvenue à notre Conseil Municipal. Alors, désignation d'un secrétaire de séance, je vous propose Monsieur Pierrick GLOTIN.
Pierrick GLOTIN : oui.
Monsieur le Maire : merci à toi. Il est 20h00, je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte. Les pouvoirs, Monsieur Alain ALLIOT donne pouvoir à Monsieur Didier MARION. Madame DARGERY Émilie donne pouvoir à Madame Karine DUBOT, Monsieur TRIMAUD Philippe donne pouvoir à Monsieur Daniel DUMORTIER, Monsieur AIGNEL Jean-Yves donne pouvoir à Monsieur Christian GAUTIER et Monsieur Gérard BRION donne pouvoir à moi-même.
Je souhaite la bienvenue à Monsieur Christophe MATHO, notre Directeur Général des Services. Christophe, vous êtes le chef d'orchestre de l'ensemble des services de notre collectivité. Voulez-vous vous présenter avec le micro, s'il vous plaît, Christophe ?
Christophe MATHO : merci Monsieur le Maire. Donc, je m'appelle Christophe MATHO, j'ai 51 ans et j'arrive de la région Centre où j'étais secrétaire général de la communauté d'agglomération de Bourges. J'ai eu un parcours qui passait tantôt par la fonction publique territoriale, j'ai déjà été DGS d'une ville un tout petit peu plus grande que La Turballe, et j'ai aussi une vie dans le privé en tant que chef d'entreprise, dans le monde des médias, de l'édition et de la communication. Je suis revenu dans la fonction publique, il y a 5 ans et je suis mon épouse qui fait l'objet d'une mutation professionnelle en Loire-Atlantique. Donc, j'ai essayé de rechercher une collectivité sur votre très beau territoire où, je pense, je vais beaucoup me plaire. Je découvre une commune où les choses ont l'air bien en ordre, donc tout est parfait.
Monsieur le Maire : merci Christophe et encore bienvenue.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Monsieur le Maire : approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2025. Avez-vous des questions, des observations ?
Nadine COËDEL : page 13, vous aviez dit que vous alliez nous donner le bilan des coûts de Festi'Vent.
Monsieur le Maire : Karine va vous le donner après. Pas d'autres questions, observations ?
Nadine COËDEL : une observation, même si elle n'est pas contenue dans le procès-verbal du CM, néanmoins, elle a fait l'objet et a été abordée lors du Conseil Municipal du mois de mai, à savoir la réponse que vous aviez pu faire lors du quart d'heure citoyen sur Ker Élisabeth. J'avais pu entendre de votre part que l'accès à la plage allait être OK, or, nous avons pu lire dans la presse que ce n'était pas le cas. Qu'en est-il ? Soit vous l'abordez maintenant, soit plus tard. Qu'en est-il ?
Monsieur le Maire : alors je peux vous répondre, je n'ai rien à cacher. Alors, c'est dans l'Écho de la Presqu'île, effectivement. Le problème c'est qu'on a plusieurs copropriétaires dans l'autre parcelle, je ne vous parle pas de la parcelle de Monsieur et Madame DE SEZE. Donc, j'ai contacté une personne mais la personne qui a répondu à l'Écho de la Presqu'île n'était pas au courant que j'avais contacté une autre personne. Donc voilà.
Nadine COËDEL : un peu compliqué.
Monsieur le Maire : c'est un peu compliqué mais il faut essayer de travailler dessus pour qu'on puisse récupérer ou acheter, on va dire plutôt acheter, cette parcelle. Si on n'achète pas cette parcelle, tout un chacun, on ne pourra plus y aller et surtout on ne pourra plus mettre les secours, les sauveteurs en mer, les surveillants de plage, l'été.
Nadine COËDEL : le libellé des propriétaires dans la presse était quand même peu optimiste.
Monsieur le Maire : pas forcément parce que j'ai vu tout le monde la semaine dernière. Ils vont nous faire une proposition d'achat. Justement, avec la revue de presse de l'Écho de la Presqu'île, j'ai contacté tout le monde, donc ils nous font une proposition, on verra. Voilà. Avez-vous d'autres observations ? Monsieur ROY.
Emmanuel ROY : oui, Monsieur le Maire, dans la même veine, est-ce qu'au moins on a l'assurance, cette année 2025, qu'il n'y aura pas de difficulté pour les touristes et même pour les Turballais d'accéder normalement à la plage de Ker Elisabeth ?
Monsieur le Maire : alors, y accéder à pied oui, par contre y accéder en véhicule non. Et, le poste de secours est en place pour cette année.
Emmanuel ROY : il semble que ce poste de secours ait été installé sans l'accord de la copropriété concernée.
Monsieur le Maire : ils mélangent un peu de tout parce que je vous rappelle, quand même, qu'on était en procès avec Monsieur et Madame DE SEZE et pas les autres personnes, l'autre parcelle. Donc, on va essayer de trouver un arrangement à l'amiable et on va voir. Mais, je vous indique, quand même, pour les personnes qui nous écoutent, qui ne sont pas au courant du sujet, ça, c'est un sujet qui date depuis 30 ou 40 ans et j'ai hérité de ça, malheureusement, et j'essaye de faire le mieux possible. Voilà. Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : Karine, est-ce que tu peux nous présenter le budget total de la manifestation du Festi'Vent 2024 et aussi du Festi'Vent 2025, qui a été un vrai succès pour cette année.
Karine DUBOT : alors bonsoir, merci Monsieur le Maire. Donc, le budget qui avait été voté pour le Festi'Vent 2025 était d'un montant de 78 300 € et nous n'avons pas tout utilisé, nous avons utilisé 61 000 €. Pourquoi ? Parce que la soirée nous a coûté beaucoup moins cher que ce qu'on avait pensé. Pour vous donner une petite idée, en 2024, on avait un budget plus important qui était de 94 530 €, mais dans ce montant nous avions 25 000 € de drones pour les 15 ans, ce qui revenait à 69 530 € sans le spectacle de drones. J'ai, éventuellement, le budget pour 2023 pour vous donner une petite idée, on était sur 62 200 € et celui de 2022 sur 74 100 €. Voilà. Donc, Festi'Vent ce week-end, on a eu super beau, rendez-vous du soleil, la chaleur, la population, donc tout était au rendez-vous, c'était bien.
Monsieur le Maire : merci à tous les employés, la Police Municipale, le service de la communication, Grégory, les Services Techniques, qui ont travaillé d'arrache-pied pour que ce soit une réussite. Merci à eux.
Karine DUBOT : merci.
Monsieur le Maire : Henri, la fréquentation du marché pendant les travaux.
Henri GUYON : merci Monsieur le Maire. Donc, un bilan de la fréquentation sous les halles pendant la période des travaux, à savoir du 1er septembre au 31 mai, nous avons enregistré 90 902 entrées comparées à la même période l'année précédente, 90 110 entrées, donc une progression d'à peine 1 %. Les travaux ne semblent pas avoir impacté la fréquentation sous les halles.
Monsieur le Maire : merci Henri. Encore une autre question, Henri, projet d'identification de nos différents parkings. Donc, vous avez un petit flyer devant vous.
Henri GUYON : alors, effectivement, on connaît tous le problème du stationnement à La Turballe. Créer des places ce n'est pas facile, il y a la mer, il y a le marais, ce n'est pas facile de créer des places de parking. Donc, on s'est dit, on va essayer de réfléchir sur une meilleure saturation de nos parkings. Comment on peut saturer un peu plus nos parkings ? On est parti du principe qu'un peu plus d'informations permettraient peut-être de mieux orienter les véhicules vers des parkings qui ne sont pas toujours saturés. Donc, on a mis en place, vous les avez peut-être vus, 4 panneaux d'entrée de ville qui indiquent les parkings de centre-ville. Ces parkings de centre-ville représentent 385 places, hors les places le long des trottoirs et sur les quais, donc ce sont uniquement les parkings de centre-ville et nous avons créé un petit flyer qui permet de communiquer sur l'emplacement de ces parkings, où ils sont. Ces flyers sont à l'Office de Tourisme, vont être relayés par les commerçants également. Derrière, on y a mis les horaires des marées, ça évite de jeter le document, ça peut servir de garder les horaires des marées. Ensuite, les panneaux de cheminement ne sont pas encore posés parce que vont venir les panneaux de cheminement après les 4 panneaux indicateurs d'entrée de ville, les panneaux de cheminement vont orienter les véhicules vers les parkings concernés. Je voudrais saluer et remercier, tout particulièrement, Madame GUEHENNEUX, la Présidente de l'association des commerçants HEOL, avec qui nous avons travaillé et préparé ce projet que nous avons fait ensemble. Les commerçants se chargent de relayer ce flyer auprès de leurs clients et de distribuer. Voilà.
Monsieur le Maire : merci Henri, et puis un nouveau parking bientôt ?
Henri GUYON : et puis un nouveau parking bientôt, c'est plutôt la bonne nouvelle. Donc, on va créer un parking éphémère pour le mois de juillet et le mois d'août, situé derrière les halles, sur l'ancien terrain de football. Donc, 60 places de parking vont être ouvertes à partir de début juillet.
Monsieur le Maire : on va mettre des protections pour pas que nos amis, les gens du voyage, viennent sur ce parking, bien sûr, et y compris les grands camping-cars.
Henri GUYON : donc réservé, effectivement, aux voitures.
Monsieur le Maire : je vous rappelle, quand même, qu'on est une commune, on n'est pas la seule commune sur CapAtlantique mais tous nos parkings sont gratuits.
Henri GUYON : il y a quelques zones bleues.
Monsieur le Maire : on a aussi un parking dédié aux commerçants qui est aussi gratuit.
Nadine COËDEL : le chiffre des 385 places que vous disiez tout à l'heure comprend les 60 dont vous venez de parler ?
Henri GUYON : non, ça s'ajoute. C'est la bonne surprise parce qu'en fait, ça, c'est une surprise qui est récente. On attendait des éléments complémentaires et, au moment où on a fait les flyers, on n'avait pas encore cette précision.
Monsieur le Maire : c'est une surprise qui date d'un peu plus d'une semaine. J'ai été contacté par les médecins et les infirmières, place du Marché, pour voir un petit peu comment leur créer des places de parking. Et donc, j'étais avec le Directeur des Services Techniques, Monsieur Anthony CHRÉTIEN, et à un moment donné, j'ai regardé ce parking, il ne sert à rien, les footeux ne l'utilisent plus, on va l'ouvrir, vous allez tondre, on va mettre des barrières parce que, tout un chacun, on ne pourra pas aller dans

l'enceinte du complexe sportif, donc on a le devis des barrières, on a tout. Donc, ça va être opérationnel première semaine de juillet. Et, ça va nous permettre parce que comme aussi on a un projet, la résidence sénior à droite, on a un projet de faire un parking, ça va nous permettre de voir le nombre de places qu'on peut mettre sur ce parking, voir un petit peu si les gens l'utilisent bien. Donc, ça va être sur au moins les deux saisons estivales. Merci Henri. Alors, le projet citoyen, nous avons présenté deux projets citoyens aux Turballais qui ont voté. Le 1er projet, l'aire de jeux pour les enfants, 127 personnes ont voté pour et le 2e projet est l'espace de fitness qui a obtenu 135 votants. Donc, c'était assez serré. Donc, je vais vous expliquer le projet de l'espace fitness qui a été proposé par Monsieur Loïc BOICHOT. Mais avant tout, je remercie l'ensemble des Turballais qui nous ont présenté différents projets. Alors concernant le projet retenu, Fitness Park, c'est mettre à disposition de tous les habitants une variété d'agrès simples, ludiques et sécurisés, accessibles à toute heure et tout au long de l'année. Toutes les générations sont concernées, pratiques mesurées avec chacun ses choix en fonction de ses propres habilitées et envies de mouvement. Véritable carrefour culturel et intergénérationnel, il devient vite une invitation au mouvement de façon ludique et personnelle tout en préservant l'aspect sécurité des usagers. Le lieu, au complexe sportif car cela représente plusieurs avantages. D'abord, le centre-ville, son accessibilité et prochainement la résidence senior, un atout de santé publique à l'heure où les médecins encouragent les pratiques du mouvement et de l'exercice sous toutes ses formes. Il devient un complément de vie et de jeu. Dans un premier temps, nous allons mettre 3 à 4 gammes de fitness car je vous le rappelle, notre budget alloué est de 30 000 € par an, mais il sera toujours possible de moduler son développement au fil des ans. Les constructeurs actuels proposent des solutions pérennes et d'entretiens simplifiés avec des matériaux, des conceptions ayant fait leurs preuves au fil du temps. Merci Monsieur Loïc BOICHOT. Donc voilà. Alors, après on a la démission de Monsieur HERBRETEAU. Le 05 juin 2025, j'ai reçu la démission de Monsieur HERBRETEAU en tant que conseiller municipal, donc j'en prends acte. Marie-Andrée, à toi.
Marie-Andrée JOUANO : donc, vous avez tous vu qu'on avait eu une période de chaleur très chaude donc on a pris l'habitude quand il y avait des problèmes comme ça, de contacter les personnes âgées qui étaient inscrites sur les listes de personnes vulnérables. Donc, on les a toutes appelées en demandant si tout allait bien, en donnant des consignes, donc laisser les volets fermés, s'hydrater régulièrement, éviter de sortir sous les grosses chaleurs, et puis ça nous a permis, aussi, de faire un point avec eux, savoir s'il y avait des problèmes particuliers. Donc, avant, on avait à peu près une liste de 80 personnes, là maintenant, elle est réduite à 40 personnes. On a appelé les 40, moi-même et Mylène SICARD et la plupart nous ont répondu « tout va bien ». Donc voilà, tant mieux pour nous. Mais, il y en a certains qui ont permis aussi de dire qu'ils avaient des problèmes avec des voisins parce que le terrain n'était pas nettoyé donc risque d'incendie, demander comment s'inscrire sur la prochaine résidence et puis voilà. Donc, la plupart c'était problème d'incendie et puis logement et autrement oui, problème d'eau, mais à part ça, tout allait bien. Donc voilà. Mais ça leur faisait plaisir d'être contactés et d'échanger avec nous. Il y a même un Monsieur qui m'a dit « je cherche une épouse », alors j'ai dit « là, je ne pourrais pas vous aider ».
Monsieur le Maire : c'est à partir de quel âge que vous avez appelé les personnes ?
Marie-Andrée JOUANO : 65 ans.
Nadine COËDEL : petite question, pourquoi il n'y en a plus que 40 ?
Marie-Andrée JOUANO : alors, parce qu'il y a des personnes qui sont parties, qui sont entrées en EHPAD, il y en a aussi qui se sont rapprochées de leurs enfants. Si les personnes que l'on appelait ne répondaient pas, on avait les téléphones des enfants et donc les enfants ont été agréablement surpris, ils ont dit « c'est bien de vous en occuper », je disais « c'est tout à fait normal », je pense que toutes les municipalités avant le faisaient donc voilà. Et puis ça permet aussi de faire un lien. S'il y a d'autre personne à inscrire, il n'y a pas de souci. Voilà Monsieur le Maire.
Monsieur le Maire : merci Marie-Andrée.

1. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS – MODIFICATION DU TABLEAU ANNEXE

Monsieur le Maire : première délibération, indemnité de fonction des élus, c'est une modification du tableau annexe, présentée par Monsieur Christian GAUTIER, Adjoint aux finances et ressources humaines.
Christian GAUTIER : donc, à chaque fois, effectivement, qu'un élu a démissionné, soit il a été remplacé, soit il n'est pas remplacé puisqu'aujourd'hui nous avons utilisé toutes les possibilités des membres de la liste. Donc, il faut malgré tout mettre cette liste d'indemnités de fonction des élus à jour, donc modifier le tableau comme on dit. C'est donc ce que vous avez. Il n'y a pas de modification dans le montant attribué à chacun des élus, que ça soit le Maire, les Adjoints, les Délégués ou les Conseillers Municipaux. Le montant maximum de l'enveloppe à laquelle on peut prétendre, c'est 9 495,31 € mensuels, nous en sommes à 9 256,90 € mensuels.

Monsieur le Maire : merci Christian. Avez-vous des questions ?
Nadine COËDEL : oui, en 2021 autant qu'il me semble, Monsieur HERBRETEAU avait été démis de sa fonction d'Adjoint. Nous sommes en 2025, vous nous dites qu'il vient de donner sa démission de Conseiller Municipal, qu'il avait gardé ce statut, on peut en savoir davantage ? C'est bien long, 4 ans pour être démis de ses fonctions de Conseiller Municipal, alors que vous parliez d'un manque de confiance à l'époque, déjà, en 2021.
Monsieur le Maire : vous lui poserez la question. Pourquoi il ne venait pas ? Je ne sais pas.
Nadine COËDEL : c'est un peu court.
Dominique GOËLO : les derniers jours passés, il y a eu beaucoup d'échanges de mails entre la majorité et l'opposition, justement, concernant la démission de Monsieur HERBRETEAU. Moi, je ne suis pas là pour faire son procès, ni parler de sa vie privée, d'autres s'en chargeront. Moi, je m'étonne par contre que les réponses qui ont été apportées à la majorité de votre part, Monsieur le Maire, consistent à dire que la minorité l'avait protégé en votant contre sa destitution. Donc, je tiens à vous rappeler que si on a voté contre sa destitution, c'est, avant tout, parce qu'on n'avait aucun élément concernant cette destitution. Donc, il est important quand même de remettre en place les informations. Comme je disais, sa vie privée ne nous regarde pas. Par contre, ce qui nous regarde c'est, quand même, vous qui l'avez fait élire, c'est vous qui l'avez eu sur votre liste et c'est quand même à vous qu'il en revient la problématique de Monsieur HERBRETEAU.
Monsieur le Maire : voilà, donc je vous propose de voter.
Nadine COËDEL : juste une dernière question, si on peut débattre puisque nous avons un droit à l'information en tant que Conseiller et un droit à l'expression aussi, me semble-t-il. Ce qui est étonnant, c'est que, normalement, vous pouviez le démettre, le Code Général des Collectivités Territoriales vous y autorisait.
Monsieur le Maire : non Madame COËDEL, je vous ai expliqué la semaine dernière.
Nadine COËDEL : à partir du moment où il y a 5 absences de Monsieur HERBRETEAU, en l'occurrence.
Monsieur le Maire : c'est faux. Je vous ai expliqué la semaine dernière, j'ai eu le Sous-Préfet, deux fois là-dessus, c'est complètement faux. On a eu une réunion la semaine dernière, je vous ai expliqué. C'est-à-dire que des élus sont élus par le peuple, on a enlevé en Conseil Municipal la délégation comme 1er Adjoint à Monsieur HERBRETEAU, on ne peut pas aller plus loin. Je vois Monsieur THYBOYEAU qui rigole sous ses moustaches.
Christian GAUTIER : c'est parce que tu as dit 1er Adjoint.
Monsieur le Maire : je ne sais plus, le 2e ou 3e Adjoint…
Christian GAUTIER : le 5e Adjoint.
Michel THYBOYEAU : Monsieur le Maire, je ne rigolais pas, je souriais.
Monsieur le Maire : mais vous savez très bien, Monsieur THYBOYEAU, qu'on ne peut pas.
Dominique GOËLO : par contre, la bienséance aurait voulu que son positionnement autour de cette table soit déplacé et qu'il se retrouve en bout de table juste à côté de la minorité et non pas dans le groupe de la majorité, ça par contre, c'est la règle.
Monsieur le Maire : je ne pense pas, le Sous-Préfet ne m'a rien dit là-dessus, ça, c'est votre règle peut-être. Enfin, je ne veux pas faire de débat là-dessus.
Pierrick GLOTIN : juste une remarque, la mandature d'avant, il me semble qu'il y avait un de vos élus qui a beaucoup brillé par son absence aussi.
Dominique GOËLO : il y en a toujours qui brillent par leur absence ou par leur présence.
Nadine COËDEL : peut-être pas 4 ans, Monsieur, peut-être pas 4 ans.
Pierrick GLOTIN : non, mais plus de 5 Conseils Municipaux comme vous venez de le dire.
Nadine COËDEL : 4 ans durant lesquels il a maintenu son éloignement.
Pierrick GLOTIN : vous aussi. Je ne parle pas de vous personnellement.
Nadine COËDEL : mais vous faites une différence entre les présents et les absents, yes or not ? Entre ceux qui s'engagent et puis ceux qui ne viennent pas, c'est bien ça la question.
Pierrick GLOTIN : non mais je n'ai rien contre vous, je disais dans la mandature d'avant, il y avait un de vos élus qui était brillamment absent.
Nadine COËDEL : je viens de vous répondre que ce n'est pas une absence qui a duré 4 ans, me semble-t-il.
Pierrick GLOTIN : elle n'a pas duré 4 ans mais elle a duré plus de 5 Conseils Municipaux comme vous venez de dire.
Monsieur le Maire : bon, ce n'est pas grave, voilà. Donc, c'est fait. Le principal, c'est que les élus présents travaillent pour les Turballais, c'est ça qui compte.
Nadine COËDEL : dans le bon ordre, la sécurité et la probité.

Monsieur le Maire : c'est ce qu'on fait Madame COËDEL. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5. Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du 16 juin 2020 fixant les indemnités de fonction des élus,

Sur le rapport de Christian GAUTIER, Adjoint,

Après délibération, par 20 voix pour et 5 abstentions (Mme Nadine COËDEL, M. Michel THYBOYEAU, M. Emmanuel ROY, M. Dominique GOËLO, Mme Blandine CROCHARD-COSSADE), le Conseil Municipal :

Article 1 : acte la modification du tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus annexé à la présente.

2. FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAPATLANTIQUE LA BAULE-GUERANDE AGGLO DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Monsieur le Maire : délibération n°2, fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de notre communauté de communes d'Agglo CapAtlantique, La Baule-Guérande Agglo dans le cadre d'un accord local. La composition actuelle du Conseil Municipal résulte d'un accord local ayant fait l'objet de délibérations prises à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux à la fin du mandat précédent. Cet accord a notamment permis à la majorité des communes, quelle que soit leur taille, de bénéficier d'au moins deux représentants au Conseil Communautaire, sauf la commune de Camoël qui a un siège de droit non modifiable. L'effectif du Conseil Communautaire est bien sûr encadré par le Code Général des Collectivités en fonction de la population de référence de l'Agglo, nous sommes à plus de 77 000 habitants dans notre Agglo, et aussi à la population municipale millésimée en 2022, en vigueur au 1er janvier 2025.
Deux modalités sont possibles :

- Selon le droit commun et conformément à l'article L 5211-6-1 III à V du CGCT, l'effectif s'élève à 43 sièges. La répartition de ces sièges doit respecter les conditions cumulatives suivantes :
  - Les sièges sont répartis en fonction de la population de chaque commune,
  - Chaque commune dispose d'au moins un siège,
  - Aucune commune ne peut disposer de plus de 50 % des sièges,
  - La part des sièges attribués à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population totale de la communauté de notre Agglo.
- Selon un accord local, les Conseils Municipaux ont la faculté de s'entendre pour augmenter les sièges jusqu'à plus de 25 %, donc 53 sièges.

Nous devons prendre notre délibération avant la fin du mois d'août de cette année car ensuite est validé par le Préfet de Loire-Atlantique ainsi que le Préfet du Morbihan, parce que je vous rappelle qu'on a des communes qui sont dans le Morbihan, par un arrêté avant le 31 octobre de cette année. Le bureau communautaire a pris la décision de ne pas changer le nombre de sièges existants, quelque chose qui fonctionne bien pourquoi le changer. C'est très bien. Donc, je vous propose de maintenir le nombre et la répartition actuelle des sièges au Conseil Communautaire, soit 51 sièges répartis de la manière suivante :

Camoël	1 (siège de droit non modifiable)
Assérac	2
Pénestin	2
Mesquer	2
Piriac-sur-Mer	2
Batz-sur-Mer	2
Saint-Molf	2
Férel	2
Le Pouliguen	3
Le Croisic	3
La Turballe	3
Saint-Lyphard	3
Herbignac	4
La Baule-Escoublac	10
Guérande	10

Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Qui s'abstient ? Une personne, Monsieur ROY. Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;
VU l'arrêté inter préfectoral en date du 22 octobre 2019 fixant la composition du conseil **c**ommunautaire de la communauté d'agglomération,
VU l'avis du Bureau communautaire du 03 avril 2025,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, par 24 voix pour et 1 abstention (M. Emmanuel ROY), le Conseil Municipal :

Article 1 : fixe à 51 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, répartis comme suit :

Nom des communes Membres	**Populations municipales par ordre croissant *(Millésimées 2022, en vigueur au 1er janvier 2025*)**	**Nombre de conseillers communautaires titulaires**
Camoël	1 156	1 (siège de droit non modifiable)
Assérac	1 881	2
Pénestin	2 057	2
Mesquer	2 156	2
Piriac-sur-Mer	2 663	2
Batz-sur-Mer	2 799	2
Saint-Molf	2 859	2
Férel	3 445	2
Le Pouliguen	4 007	3
Le Croisic	4 081	3
La Turballe	4 862	3
Saint-Lyphard	5 246	3
Herbignac	7 178	4
La Baule-Escoublac	16 613	10
Guérande	16 684	10

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2025-2031

Monsieur le Maire : délibération n°3, nous devons donner un avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. L'agglomération mène depuis de nombreuses années des actions en faveur de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage. Le territoire offre une capacité d'accueil variée et significative, 4 aires d'accueil permanentes de 57 places, Guérande, la Baule, Le Pouliguen et Pénestin, 3 aires d'accueil saisonnières, La Baule, Saint-Lyphard et La Turballe. Sur notre commune, nous pouvons accueillir environ une vingtaine de caravanes, à la sortie de Saint-Molf. Une aire d'accueil de grand passage provisoire sur Herbignac, je vous précise que les aires occupées par les gens du voyage sont payantes. Le territoire dispose de 2 ans à compter de l'approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de 2025 à 2031 pour se conformer aux prescriptions obligatoires. Passé ce délai, il ne sera plus considéré comme conforme et nous ne pourrons plus ou pas recourir à la procédure d'expulsion administrative.
Donc, les préconisations obligatoires :
- maintenir la capacité d'accueil existante permanente,
- rénover l'aire d'accueil permanente de Guérande pour être aux normes du décret du 26 décembre 2019,

- maintenir l'aire de grand passage sur la commune d'Herbignac en améliorant les accès et aux réseaux d'eau et d'électricité,
- réaliser une étude pour affiner le projet d'ancrage des ménages
- et enfin, créer 6 lots d'ancrage en terrains familiaux locatifs ou logements sociaux adaptés pour 6 familles.
Les recommandations et actions proposées :
- maintenir les 3 aires de moyens passages, aires saisonnières existantes,
- créer une aire de moyens passages, aires saisonnières supplémentaires pour 50 à 80 caravanes sur la commune d'Herbignac, montant estimé, un peu plus de 1 000 000 € d'investissements,
- élaborer et mettre en œuvre un projet local social,
- inciter la participation des gens du voyage à travailler dans les différentes politiques publiques PLH, CLS, ….
Il nous faut mettre un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de 2025 à 2031 sous réserve d'être soutenus par l'État et de Département. Donc, vous avez un gros dossier, j'espère que vous l'avez bien lu, il y a 3 tomes. Avez-vous des questions ?
Nadine COËDEL : oui, justement parce que sa lecture est intéressante. C'est très bien d'organiser les choses pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage, en revanche, puisque vous en parlez, ce schéma départemental laisse aussi à croire, page 26, que 70 % des groupes des gens du voyage ont stationné de façon illicite sur le territoire sur des terrains non dédiés à cet usage, donc quid des actions aussi pour éviter ça, parce qu'on pourrait être propriétaire d'un des terrains sur lesquels les gens du voyage se sont installés de manière illicite et, un peu plus loin page 31, l'équivalent de 750 ménages en stationnement illicite en Loire Atlantique, dans la majorité des situations les ménages en situation illicite n'ont pas fait l'objet d'une procédure d'expulsion. Donc, l'organisation d'un côté, la nôtre, pour les accueillir de bonne manière, et de l'autre, bien ce sont ces chiffres. Alors quelles actions par rapport à cela ? Sinon, on va continuer de voir fleurir tous les ans de beaux articles dans la presse sur « il y a x caravanes qui sont arrivées sur tel terrain, qui l'ont dégradé » et alors ?
Monsieur le Maire : et alors vous ne m'avez pas écouté tout à l'heure.
Nadine COËDEL : vous ne les contestez pas ?
Monsieur le Maire : non, mais on n'est pas dans les clous, Si vous voulez, comme on n'est pas dans les règles de l'État, on ne peut pas les faire appliquer. C'est vrai que c'est malheureux pour des agriculteurs ou des particuliers qui ont des terrains et puis, les gens du voyage, ils ne demandent à personne, ils rentrent, ça c'est vrai que ce n'est pas bien. Par contre, pour les expulser, c'est hyper compliqué parce que CapAtlantique, on n'est pas dans les clous. On n'a pas, d'ailleurs, de grand passage avec, je vous l'ai dit tout à l'heure, avec l'électricité, les sanitaires, on n'a pas ça, donc pour l'instant c'est très compliqué au niveau de l'État.
Nadine COËDEL : mais l'aire d'Herbignac, elle va dans ce sens.
Monsieur le Maire : oui, c'est 1 000 000 € d'investissements qui vont être faits, mais pour l'instant, on ne l'a pas cette aire de grand passage qui doit être réglementaire en plus, on ne l'a pas. 1 000 000 € d'investissements Madame COËDEL.
Nadine COËDEL : oui, j'entends.
Monsieur le Maire : donc, c'est vrai que c'est très malheureux pour nos agriculteurs et aussi les propriétaires de terrains parce que quand ils viennent, moi je suis averti, ils sont déjà installés sur La Turballe. Après, c'est vrai que sur la Commune, depuis qu'on est élu, ça va à peu près. Parce que moi, j'ai un principe, les gens du voyage, ils ont un chef et les chefs, ils ont mon portable et avant de venir, ils m'appellent. Je pense qu'avec ces gens-là, il faut les respecter mais si on peut négocier en amont, plusieurs fois, j'ai négocié avec eux, ils ne sont pas venus sur la Commune, je leur ai dit, je n'ai pas de terrain. Je me rappelle l'année dernière, ils voulaient aller sur le camping de la Falaise, en face le camping de la Falaise, vous vous rendez compte.
Nadine COËDEL : il y a une nouveauté aussi et d'ailleurs la slide le présente là, c'est la création de 6 îlots d'ancrage en terrains familiaux, locatifs ou logements sociaux adaptés. C'est-à-dire qu'on a déjà énormément de mal à loger des personnes à l'année puisque, vous en parlez ici régulièrement et on connaît le problème, or là ce sont des problèmes supplémentaires qui vont s'ajouter dans la mesure où, on a bien compris, que certains gens du voyage avaient le souhait de rester sur les terrains qui sont possibles et de devenir, non plus nomades, mais de devenir sédentaires. C'est un mouvement qui risque peut-être d'aller crescendo et comment allons-nous faire dans la mesure où il y a déjà cette difficulté à loger tout le monde socialement s'entend ?
Monsieur le Maire : alors effectivement, sur les, on va dire, les logements pour les gens du voyage, c'est encore une règle et c'est l'État qui veut qui nous impose cette règle. Ce n'est pas, nous, CapAtlantique, on a décidé de faire 6 logements, non, c'est l'État qui nous impose ça. Moi, je pense, personnellement, mais c'est mon point de vue personnel, que les gens du voyage, ils ont l'habitude de

voyager et ils ne vont pas rester, je ne pense pas dans un logement comme ça l'année, je ne pense pas, mais ça, c'est mon point de vue. Mais en tout cas, c'est une obligation, 6 logements pour CapAtlantique.
Nadine COËDEL : les articles récents disaient que c'était un mouvement qui, au contraire de votre pensée, pouvait s'entendre et être fait d'ailleurs, rester sur le terrain.
Michel THYBOYEAU : oui, Monsieur le Maire, dans le cadre des recommandations et actions proposées, il est prévu de créer une aire de moyens passages, 50 à 80 caravanes. Si on vous propose de faire ça à La Turballe, quelle est votre position ?
Monsieur le Maire : non, je n'ai pas de terrain disponible. Je vous propose de voter. Alors, je vous propose de mettre un avis favorable. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique 2025-2031,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2024 de création d'une aire de grand passage et demande de financement,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : émet un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique 2025-2031 sous réserve :

- De l'accompagnement de l'État et du Département à la réalisation des prescriptions du territoire : dans la mise en œuvre du projet d'aménagement d'aire de grand passage et de projet d'habitat,
- Du soutien de l'État et du Département dans la gestion raisonnée des arrivées de groupes en période estivale : coordination de la programmation des grands passages et mise en œuvre des procédures d'expulsion administrative des stationnements illicites.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

4. AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES AGENTS ET ÉQUIPEMENTS DE POLICE MUNICIPALE ENTRE LES COMMUNES D'ASSERAC, FEREL, LA TURBALLE ET SAINT-MOLF

Monsieur le Maire : délibération n°4, signature de la convention de mutualisation des agents et équipement de la Police Municipale entre les communes de Férel, Assérac, Saint-Molf et La Turballe. Nous avons reçu des amendements, donc vous avez dû les recevoir par mail, des autres communes à la suite d'échanges de travail. Nous devons voter cette délibération avec les amendements. Je vous rappelle que la commune de La Turballe est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de mutualisation de sa Police Municipale avec les communes voisines que j'ai citées tout à l'heure. Cette coopération a pris la forme d'une Police Pluri Communale. Cette mutualisation permet de répondre efficacement aux besoins croissants de sécurité, de tranquillité publique et de coordination territoriale. La convention actuelle arrive à son terme en fin d'année, il est nécessaire de la renouveler pour une nouvelle période de 3 ans. Dans cette convention, vous verrez les modalités d'organisation, de répartition des effectifs, d'équipement et surtout un changement de financement pour le salaire de notre directeur de la PPC. Alors, c'est-à-dire en prenant en compte comme base 64,60 % du temps de travail pour la PPC des 4 communes, cela correspond pour notre commune à un montant de 29 393,81 € au lieu de 43 000 € maintenant, et pour les communes du Nord, un montant de 5 368,73 € au lieu de 650 € par an. C'est-à-dire qu'actuellement, notre chef de la PPC travaille à 64 %, un peu plus, pour la PPC et les communes du Nord nous remboursent 650 € par an et par commune, donc vous voyez bien que ce n'est pas aux Turballais de payer. Il faut être juste sur les finances, chaque commune doit payer ce qu'elle doit. Donc, je vous signale, également, que nous devons signer deux conventions pour les armements avec les services de l'État sur les deux Départements. Donc, nous devons voter maintenant

la convention et les maires ont validé le principe. J'ai encore eu les Maires tout à l'heure. Donc voilà, ça, c'est pour la convention qui finit fin d'année et donc on vote pour la nouvelle convention, janvier 2026. Avez-vous des questions ? Monsieur THYBOYEAU.
Michel THYBOYEAU : oui, Monsieur le Maire. Oui, effectivement, il n'y a pas grande modification sur ce qui est proposé. Bon, juste une petite réflexion, au tout début, ça concerne surtout des fautes d'orthographe mais ce serait dommage d'en rajouter. Donc, si vous prenez page 7 en 5.1, une arme létale, on ne met pas au pluriel. Bon, c'est juste une petite remarque.
Monsieur le Maire : on appelle ça une petite coquille.
Michel THYBOYEAU : mais comme ils se sont permis de supprimer pas mal d'autres fautes d'orthographe, ne rajoutons pas. Merci.
Monsieur le Maire : merci. Pas d'autres questions ?
Nadine COËDEL : si, une question qui est celle du bilan puisque la mutualisation, on est d'accord, c'est plutôt une bonne affaire entre communes mais quel bilan tirez-vous, vous, de la mutualisation et quelles orientations futures dans un contexte d'insécurité qui va crescendo ?
Monsieur le Maire : alors, moi, juste en tant que Maire et avec mes collègues élus du Nord, quand je dis les communes du Nord, c'est Saint-Molf, Assérac et Férel, moi je trouve que c'est une bonne idée d'avoir créé cette PPC. On mutualise les moyens humains, mais pas que, le matériel, par exemple, on a une festivité sur La Turballe qui est importante, on peut avoir plus d'agents, si des fois il y a une festivité comme la fête des battages à Saint-Molf, Saint-Molf peut avoir beaucoup plus d'agents aussi. Donc voilà, ça, c'est ce que je retrouve, ce qui est très bien. Après, le bilan, je ne pourrai pas vous le donner, ça, c'est notre directeur de la PPC qui pourrait éventuellement vous le donner, le bilan de la PPC.
Nadine COËDEL : on rappelle que sa venue a déjà été sollicitée de nombreuses fois par nos soins.
Monsieur le Maire : oui, je sais, c'est moi qui n'ai pas voulu.
Nadine COËDEL : c'est dommage, on vient de vous dire que la mutualisation c'était sympa, mais autant savoir pourquoi c'est sympa de sa bouche. Non ?
Monsieur le Maire : pour éviter des polémiques,
Nadine COËDEL : je ne vois pas où sont les polémiques là, franchement, il n'y a pas de polémique. Notre Police Municipale, on y est attaché autant que vous et on souhaite savoir ce qu'elle fait, c'est complètement légitime. D'ailleurs à ce propos, dans les missions des Policiers Municipaux, je n'ai pas lu, mais peut-être que j'ai mal lu parce que la liste est importante, d'attribution concernant ce qui relève de la drogue, de la prévention aussi que l'on peut faire sur ces chantiers-là, est-ce un oubli ou est-ce contenu dans un autre libellé ?
Monsieur le Maire : ce n'est pas moi qui ai préparé la convention, Christophe si vous pouvez prendre la parole.
Christophe MATHO : la prévention peut accompagner l'État, mais ça, c'est plutôt l'État qui s'engage dans la prévention et dans les conventions de Police Pluri Communale. On peut toujours faire de la prévention mais elle n'est pas prévue dans le document parce que ce n'est pas dans la compétence Police Municipale. Ceci étant, la prévention est toujours possible sur une action commune conjointe demandée par les quatre Maires concernés, on peut avoir des actions de prévention. Mais est-ce que c'est à la Police Municipale de mener les actions de prévention sur les stupéfiants, je ne sais pas.
Monsieur le Maire : c'est plus à la Gendarmerie je pense.
Christophe MATHO : ça dépend ce qu'on appelle prévention, la police c'est quand même un outil de répression au départ. Ce sont des acteurs intéressants pour mener des dispositifs de prévention parce que, par leur connaissance du terrain, par leur vécu, ils ont des choses à raconter, ce sont plutôt des acteurs sociaux qui font de la prévention en général. Mais, on peut associer la PM. La Police Municipale ne traque pas les délinquants porteurs de stupéfiants aujourd'hui. Mais, si on mène une action globale à l'échelle du territoire, je pense qu'elle sera associée.
Nadine COËDEL : je pense qu'elle voit beaucoup de choses et qu'il est urgent de regrouper nos forces pour faire une action de qualité dans ce domaine. Ça, c'est un avis.
Monsieur le Maire : alors, on a mis en place, ça fait quelques années, porté par Elisabeth LEGUIL, voisin vigilant. Élisabeth, tu as porté ce projet avec la gendarmerie de Guérande, la Lieutenante et puis aussi la Police Municipale, bien sûr, mais moi je vois plus ça avec la Gendarmerie je pense.
Nadine COËDEL : vous parlez au passé, c'est fini aujourd'hui ?
Monsieur le Maire : non, ça fait 2, 3 ans qu'on a mis ça en place, ça fonctionne bien.
Elisabeth LEGUIL : j'avais rencontré la lieutenante RAMISSE, la nouvelle lieutenante de la brigade de Guérande et il doit y avoir, si je me souviens bien, 6 ou 7 bénévoles qui se sont proposés pour assurer, on va dire, de la bienveillance, parce qu'il faut le voir comme ça, il ne faut pas non plus se substituer au travail de la Gendarmerie. Ça fonctionne, même la lieutenante est très partante pour ce genre de processus, de procédé.

Nadine COËDEL : quand vous en aviez parlé, c'était limité à certains quartiers.
Elisabeth LEGUIL : oui, mais là non, parce qu'on a basculé complètement de l'autre côté. On est du côté de Brandu, Belmont et, en fait, on a pu limiter les quartiers. C'est un peu ouvert.
Nadine COËDEL : d'accord, donc c'est ouvert dès lors qu'il y a des bénévoles pour s'en occuper.
Elisabeth LEGUIL : tout à fait.
Nadine COËDEL : d'accord. Je pense qu'un rappel de l'information ne serait pas déconnant.
Elisabeth LEGUIL : oui, on peut parce que c'est vrai que ça ne fait pas très longtemps vu qu'elle a pris ses fonctions en septembre l'année dernière, donc le temps de la mise en place, ça a été un peu long et on avait lancé ça en début d'année, au mois de février et il y a un suivi annuel et après bon, elle est joignable par les bénévoles sans aucun problème. Elle est très compétente et même avec tous ces agents et très partante pour ce genre de suivi.
Monsieur le Maire : merci Elisabeth, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L.512-1 et R.512-1 et suivants ;
VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition des agents territoriaux ;
VU le projet de convention de mutualisation des agents et équipements de police municipale entre les communes d'Assérac, Férel, La Turballe et Saint-Molf pour la période 2025-2028 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve le projet de convention de mutualisation des agents et équipements de police municipale entre les communes d'Assérac, Férel, La Turballe et Saint-Molf ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférant.

5. MISE EN PLACE D'UNE VACATION RÉFÉRENT SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF (RSAI) A LA CRÈCHE

Monsieur le Maire : délibération n°5, mise en place d'une vacation référent santé et accueil inclusif à la crèche, présentée par Madame Isabelle MAHE, Adjointe à l'enfance, à la jeunesse et à la vie scolaire, Isabelle.
Isabelle MAHE : merci Monsieur le Maire. Donc, depuis le 1er janvier 2023, les collectivités ont l'obligation de recruter des référents santé et accueil inclusif RSAI pour les crèches. Donc, les missions de ces référents, c'est informer et conseiller l'équipe sur la santé des jeunes enfants, veiller à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique, accompagner la mise en place des protocoles médicaux d'hygiène et assurer la prévention et la promotion de santé au sein de la structure. Cette délibération porte sur la mise en place de la vacation RSAI avec comme professionnels, infirmiers, puériculteurs ou puéricultrices ou infirmières et médecins. Donc, cette vacation, elle sera sur l'année, d'une vingtaine d'heures et rémunérée à l'heure brute de 60 € par heure. Voilà, donc cette délibération concerne ça, la vacation sur les 20h00 et à 60 € brut.
Monsieur le Maire : merci Isabelle. On peut indiquer que nous sommes actuellement en discussion avec une professionnelle libérale.
Isabelle MAHE : oui pardon, j'ai oublié de le dire. Effectivement, elle va être recrutée dans les prochaines semaines parce que c'est obligatoire en plus.
Monsieur le Maire : avez-vous des questions sur le sujet ?
Nadine COËDEL : le sujet est vaste, il est immense. Moi, je m'étonne juste du temps, enfin de la durée, 20h00 dans l'année pour ce travail.
Isabelle MAHE : oui, parce que ça suffit. Quand la Maison de l'Enfance a été ouverte, il y avait un médecin qui était de La Turballe d'ailleurs, qui était disponible, on l'appelait quand il y avait besoin mais là bon, comme il y a eu des changements au niveau de l'État, donc c'est obligatoire cette mise en place du RSAI.
Nadine COËDEL : qu'est-ce qu'on peut faire en une vingtaine d'heures sur ce sujet au vu de ce contrat qui est déjà effectif.

Isabelle MAHE : je viens de vous le dire, c'est marqué dans les missions du référent dans le dossier. Je viens de vous le dire.
Nadine COËDEL : mais appliqué à La Turballe, j'entends.
Isabelle MAHE : bien sûr.
Monsieur le Maire : merci Isabelle, pas de question ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la santé publique
VU le **décret n° 2021-1131 du 30 août 2021** stipulant que le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) intervient dans chaque établissement d'accueil non permanent d'enfants
VU l'obligation de garantir un encadrement médical adapté au sein de la crèche,
VU la réglementation en vigueur concernant les vacations en milieu médical,
CONSIDÉRANT la nécessité de recruter un RSAI et de déterminer le mode de rémunération,
CONSIDÉRANT que la mission du RSAI consiste en des interventions ponctuelles, limitées à un volume horaire annuel défini, sans caractère permanent ni régulier,
CONSIDÉRANT que cette mission ne correspond pas à un besoin permanent de la collectivité mais à une expertise spécifique mobilisée de manière ciblée,
CONSIDÉRANT que le recours à un vacataire rémunéré à l'heure est conforme à la réglementation applicable en matière de vacation dans la fonction publique territoriale,
Il est précisé que cette intervention ne saurait être assimilée à un emploi permanent et ne donne pas lieu à l'établissement d'un contrat de travail de droit public,

Sur le rapport de Isabelle MAHE, Adjointe à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Vie scolaire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : constate que l'intervention du RSAI dans le cadre de la mission de service public ne relève pas d'un emploi permanent, mais d'une vacation.

Article 2 : La vacation est définie selon les modalités suivantes :

- Intervention du RSAI à hauteur de 20 heures par an
- Rémunération forfait horaire fixée à 60 € brut

Article 3 : autorise l'autorité territoriale à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette vacation

Article 4 : inscrit au budget les crédits correspondants.

6. APPROBATION DU PROJET DE RÉVISION DU SCOT

Monsieur le Maire : délibération n°6, approbation du projet de révision du SCoT. Donc, exceptionnellement, je suis le rapporteur ce soir, normalement c'était Monsieur Gérard BRION, nous lui souhaitons bon courage et un bon rétablissement. Je crois qu'il nous écoute, un petit clin d'œil, Gérard. C'est un Schéma de Cohérence Territoriale 2025-2044 sur la biodiversité et l'économie Terre Mer, la mobilité, les risques naturels littoraux et l'érosion côtière, logement et qualité patrimoniale résidentielle, le développement économique et l'emploi, et enfin le tourisme et aussi le logement des saisonniers. Les 3 grands axes du projet :

- Un territoire accélérateur de la transition écologique
- Un territoire authentique porteur du bien vivre pour tous et d'une économie durable et novatrice
- Un territoire d'eau, littoral et maritime exceptionnel à préserver et à valoriser

Pour notre commune, la consommation maximale du foncier de 2025 à 2044 est de 18 hectares, ce qui est bien. L'espace non consommé par la commune peut être réaffecté à d'autres communes du même bassin de vie ou vers le foncier aussi économique. Ce que nous pouvons regretter sur le nouveau SCoT, c'est l'absence de l'agrandissement de notre parc d'activité pour deux raisons. L'étude sur l'environnement a démontré de grands espaces humides et la 2e chose, la préférence pour CapAtlantique sur des agrandissements ou créations des parcs d'activités sur la colonne vertébrale de CapAtlantique, c'est-à-dire La Baule, Guérande, Herbignac. En gros, s'il y a des créations de parcs

d'activités ou des agrandissements de parcs d'activités, ils se feront sur La Baule, Guérande et Herbignac. Sur notre commune, nous pourrons éventuellement avoir un nouveau parc d'activités mais lié à l'économie maritime, c'est-à-dire le nautisme, la pêche, l'halieutique et l'innovation liée à la mer uniquement mais je vous précise, quand même, que nous avons aussi des entreprises tournées vers le bâtiment ou l'automobile, par exemple, et où les mettre. Concernant les logements sociaux à l'horizon 2030 en s'appuyant sur le PLH 3, un appui pour l'attractivité des actifs dans une stratégie de logement pour tous, PLU, PLAI, PLS, PSLA et BRS, 34 logements pour notre commune. Si on prend les autres communes, par exemple, 32 logements pour Herbignac, Saint-Lyphard 24 logements, 30 % minimum de logement social avec un minima de 25 % sur notre territoire. Pour 2025 à 2044, 808 logements, 51 % de ces logements devront être réalisés dans le tissu urbain existant. Il nous faut gérer l'élévation de la hauteur du bâti, mobilisation des dents creuses, ce qu'on appelle des dents creuses, on en a très peu, nous, dans notre centre-ville, ce sont des terrains qui sont nus. Notre PLU définira la parcelle, les limites externes de l'enveloppe urbaine, des cours d'eau mieux pris en compte, la mise en place d'une stratégie locale de gestion de traits de côtes, même si nous sommes moins concernés que Pénestin, Piriac et le Pouliguen. Pen Bron pour un usage contemporain du site, pour la conservation, valorisation et diffusion de l'identité patrimoniale et paysagère du site de Pen Bron. Et enfin, le calendrier, avril 2025, arrêt du SCoT, de mai à octobre, consultation de l'enquête publique, décembre 2025, approbation du SCoT à CapAtlantique, février 2026, contrôle de légalité et mars 2026, publication du SCoT et pour notre PLU qui ne sera pas forcément la même chose que le SCoT, nous aurons 3 ans pour nous mettre en règle avec le nouveau SCoT. Vous, les élus, vous avez pu participer, mais aussi la population, aux nombreuses réunions que CapAtlantique a organisées concernant le futur SCoT, j'espère que vous y êtes allés, c'était très intéressant. Avez-vous des questions ? Monsieur THYBOYEAU.

Michel THYBOYEAU : oui, plein, Monsieur le Maire. Bon, déjà, ce qu'on peut remarquer, c'est que le PLU devra appliquer le SCoT. Donc, on s'aperçoit que, de plus en plus, l'État prend sur le pouvoir du Maire, le Maire bientôt n'aura plus aucun pouvoir dans sa commune concernant l'urbanisation, ça, c'est une première chose. La deuxième, c'est toutes ces lois qui viennent se superposer, la loi littorale, loi ELAN et d'autres, où il est dit qu'on ne peut pas construire ou s'étendre dans les zones proches du littoral et, qu'au contraire, il faut ouvrir de l'urbanisation dans les secteurs plus éloignés, or on fait tout le contraire par le SCoT, je parle bien du SCoT, on fait tout le contraire, c'est-à-dire qu'on continue de bétonner sur le bord de mer, on va même plus loin puisqu'on nous demande maintenant de monter en hauteur, c'est-à-dire qu'on reprend les années où on construisait des HLM et on s'est vite aperçu, au bout de quelques années, qu'il fallait faire sauter les tours, mais on recommence. Et par contre, on interdit des constructions dans des secteurs qui étaient urbanisés, qui étaient en zone constructible et qu'on a passés en zone agricole, alors que jamais des agriculteurs ne viendront utiliser des dents creuses dans des secteurs où il y a déjà de l'urbanisation. Donc, pour moi, c'est encore du blablabla, ce sont encore des fonctionnaires qui sont derrière tout ça et, hélas, on a certains élus au niveau de CapAtlantique qui sautent dedans à pieds joints et, qui, au lieu d'essayer d'améliorer la situation pour répondre aux besoins et aux désirs des concitoyens, ben non, viennent en rajouter pour faire plaisir à l'État. Voilà. Donc, personnellement, je m'oppose à ce SCoT.

Monsieur le Maire : j'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a d'autres observations, des questions sur le nouveau SCoT ?

Dominique GOËLO : moi, je suis un peu atterré sur ce que je lis, ce que j'entends. On nous parle d'une orientation 2025 à 2044, pour une grande partie, on s'appuie sur une loi, la loi ZAN, Zéro Artificialisation Nette, alors qu'on sait très bien, tous autour de cette table, que cette loi-là, à l'heure actuelle, elle est en train de se faire décortiquer de tous les côtés, mais par contre là, le SCoT la prend à 100 % dans sa première mouture. Donc, on va s'engager jusqu'en 2044 sur des trucs qui n'existeront plus en France, peut-être bien d'ici 2027, 2028. Donc là, déjà, je n'arrive pas à trop à comprendre. Après, lors d'un Conseil, j'avais déjà fait remarquer les aberrations. La Turballe avait consommé x hectares d'espaces naturels et, en fait, on s'était rendu compte que cet espace naturel, c'était ce que nous avions gagné sur la mer en la construction du terre-plein, la coquille est toujours dedans quoi, c'est toujours dans ce rapport. C'est-à-dire qu'en fait, on est capable de tout et de n'importe quoi à la fois. On demande à construire en centre-ville, en bordure de mer, on ne tient pas compte des réalités puisque de l'autre côté, on nous dit qu'il faut s'éloigner du trait de côte. Alors, je ne suis pas un grand spécialiste dans ce domaine, mais quand je lis certaines choses, ça me fait peur quoi, parce que je me dis, là, on nous fait avaler mais ce que l'on veut et moi ce qui me fait le plus peur, c'est comme disait Michel tout à l'heure et vous Monsieur le Maire, je sais que vous êtes d'accord avec moi sur ce point-là, c'est qu'on n'a plus de maîtrise sur notre économie à l'échelle communale, c'est-à-dire qu'on ne peut plus décider qui vient s'installer sur notre commune, qui vient y travailler. On parle d'industrie mais qu'est-ce que l'on a ? On a du petit artisan uniquement, en BTP, en terrassement, tout ce que l'on veut, mais en termes de gros faiseurs d'emploi sur la commune on n'a rien. Ce qui fait que maintenant, Clis, on se croirait sur le

périph, ça bouchonne, Guérande, on met une heure pour traverser et ainsi de suite comme ça jusqu'à Saint-Nazaire. Moi, j'ai fait la route pendant 30 ans pour aller de La Turballe à Saint-Nazaire, je mettais, en général, 20-25 minutes, maintenant c'est 45 minutes qu'il faut. Et on nous dit qu'on maîtrise le territoire, mais c'est n'importe quoi, on concentre les axes, on concentre les activités, on fait plaisir à certains parce que ce sont des grandes villes et ils ont du poids parce qu'on voit partout, ils ont 10 voix quand nous, on en a qu'une, et on n'est plus maître de notre destin.
Monsieur le Maire : alors, Monsieur GOËLO, je suis d'accord avec vous, Monsieur THYBOYEAU, un petit peu aussi, mais pas tout. Donc, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, on a 18 hectares à consommer, donc c'est pas mal par rapport à d'autres communes qui sont beaucoup plus importantes que nous. Et moi, ce que je vous propose, c'est qu'il y a l'enquête publique, d'aller, de venir sur les communes et de mettre tout ça sur écrit. Écrivez, écrivez, il faut y aller.
Nadine COËDEL : vous disiez que la population savait ce qu'il y a dans ce rapport, les objectifs qui nous sont présentés sur 200 pages, quand même. Moi, je ne suis pas du tout convaincue que les personnes de CapAtlantique imaginent que 8 800 logements vont être, effectivement, à trouver d'ici 2044, c'est cela, dont 808 sur La Turballe. Et quand je vois certaines actions pour les trouver ces logements qui sont du type adaptation des résidences secondaires à un usage permanent, je me dis on a déjà fait un petit rapport là pour savoir sur La Turballe combien de résidences secondaires vont se transformer en résidence permanente ? Enfin, il y a un vrai gouffre de chiffres habillé, effectivement, de jolies choses sur la biodiversité and Co, mais il faut revenir à la réalité. Et en face, mettre aussi des activités qui vont tenir la route parce que ce n'est pas tout de dire il faut construire 8 800 logements, c'est pour quelles activités pérennes sur un territoire qui lui aussi, subit des contrecoups et notre domaine de la pêche en sait quelque chose.
Monsieur le Maire : après moi, ce qui me bouleverse un peu, ce sont les règles. Alors, la loi ZAN, par exemple, mais toutes ces règles qu'on applique et c'est vrai, Monsieur GOËLO, vous avez raison, les Maires, des petites communes essentiellement, on n'a plus de pouvoir, on ne peut plus construire, on ne peut plus agrandir un parc d'activités, on a les mains et les pieds liés et c'est très compliqué de gérer une commune parce que, CapAtlantique, je vous l'ai dit tout au début, si vous avez bien écouté, il y a la colonne vertébrale, La Baule, Guérande, Herbignac et les petites vertèbres, Mesquer, Le Pouliguen, La Turballe, Piriac. Qu'est-ce qu'on fait ? Mais ça, en bureau communautaire, je le dis, moi, ce que j'ai à dire, je l'ai déjà dit. Je ne suis pas le seul.
Dominique GOËLO : je me rappelle quand même sur la commune, on a un problème à venir qui va être important, c'est celui de la dune de Pen Bron. Moi, j'invite tous ceux qui sont autour de la table à aller au niveau de la Pierre Blanche et regarder l'état de la dune. La dune, on est rendu sur le versant arrière, c'est-à-dire que toute la partie avant est partie et maintenant, on creuse sur la partie arrière. Alors, pour l'instant on est baigné, entre guillemets, parce qu'on a beaucoup de tempêtes de vent de Sud, petit clin d'œil, mais comment dire le vent d'ouest va revenir un jour ou l'autre, ça va percer, obligatoirement ça percera puisque déjà, à l'heure actuelle, l'eau monte jusqu'en haut. Elle vient grignoter petit à petit. Je vous rappelle que si ça perce, ce sera notre responsabilité ou pas, c'est sur notre commune, c'est là où je ne sais pas mais par contre, ça va inonder les marais, mais ça va inonder jusqu'au Pouliguen, il faut le savoir quand même, le Pouliguen, c'est le point bas sur la côte. Dans ce genre de rapport, ce genre de chose, on n'en tient pas compte. Moi, c'est ça qui m'affole. On ne tient pas compte sur la protection du trait de côte, on prend que des solutions, il faut rehausser les maisons, faut ceci faut cela, mais la fragilité de notre trait de côte qui est identifié, il n'y a pas que Pénestin, il n'y a pas que Piriac, il y a aussi nous, la baie ici. Alors on sait, on n'est pas tous d'accord sur le changement et de l'état de la plage mais en fait, c'est un fait, la plage a changé et ça va percer. Je ne veux pas être dramatique en disant ça, mais ça va percer. Si ça perce, ça inonde La Turballe, ça inonde les marais et ça inonde jusqu'au Pouliguen.
Monsieur le Maire : donc, ce qui est important, il y a l'enquête publique, il faut y aller, aller écrire. Alors, je ne sais pas si vous êtes allés aux réunions, mais il y a eu énormément de réunions et si vous y êtes allés, il faut dire ce que vous avez à dire, et surtout d'aller à l'enquête publique et d'écrire ce que vous avez envie d'écrire. Le rapporteur, il fera son bilan après, il ne faut pas hésiter, y compris la population d'ailleurs.
Michel THYBOYEAU : oui, Monsieur le Maire, il ne faut pas hésiter, vous avez raison, seulement quand on voit souvent les réponses du commissaire enquêteur, j'aimerais bien savoir quel est le pourcentage positif retenu dans ce que peut écrire la population. Je voudrais faire une autre précision, c'est que lors d'une révision précédente du SCoT et lors du vote au Conseil Communautaire, j'étais le seul à voter contre, il y a un maire qui m'a soutenu en s'abstenant, c'est le maire d'Assérac. Alors, j'aimerais bien connaître maintenant la position de vous, Messieurs-dames.
Monsieur le Maire : merci. Jean-Luc.

Jean-Luc AGENET : je voulais donner mon avis parce que je ne suis pas vraiment d'accord avec tout ce qui vient d'être dit et je pense qu'au niveau d'un territoire, la Communauté d'agglomération, c'est une très bonne échelle pour pouvoir gérer un peu tous les problèmes qui peuvent se poser. Par rapport au SCoT, je trouve que c'est bien aussi qu'il y a des directives qui soient données. L'échelle de gestion, je pense qu'au niveau d'une municipalité, il peut y avoir des petites municipalités qui peuvent avoir des problèmes, donc par rapport au service juridique, l'administration et cetera, et donc, pour éviter le clientélisme, entre autres, d'avoir cette gestion au niveau de l'intercommunalité, je trouve ça, ça va dans l'esprit du temps, de la modernité et de ce qui se fait aussi dans d'autres pays qui sont aussi développés, même plus développés que nous, voilà.
Monsieur le Maire : merci. Christian.
Christian GAUTIER : juste mes propos vous rejoindre certains propos entendus autour de la table. Je rappelle, quand même, on a un SCoT déjà qui s'applique, ce qu'on nous demande ce soir, en fait, c'est l'avis sur un projet de révision donc on ne nous demande pas un avis sur le SCoT, on nous demande un avis pour que le projet de révision, et comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, que l'enquête publique, le processus se mette en place pour arriver, à un moment donné, à voter un nouveau SCoT. Moi, j'ai trois observations sur ce projet de révision tel qu'on nous le présente. Le premier, ça concerne la fameuse dorsale, c'est qu'effectivement c'est un fait, elle n'est pas là d'aujourd'hui, il y a une dorsale entre La Baule, Guérande, Herbignac, la Départementale, elle est là pour le rappeler, c'est le lien historique entre l'arrière-pays et le pays marin. Par contre, effectivement, il ne faudrait pas que cette dorsale s'enrichisse d'un point de vue économique et que, finalement, nos communes qui sont des communes littorales et, en particulier, les communes littorales nord, deviennent des banlieues dortoirs parce que c'est un peu ça. Avec une grande difficulté, c'est que par rapport aux communes de littoral qui sont au sud, elles bénéficient d'un avantage indéniable sur nous, c'est d'avoir le train et des moyens de transport. Nous, ici, j'aimerais bien que dans le prochain SCoT, effectivement, sur les problèmes de mobilité, on s'intéresse enfin à la mobilité de transport en commun entre justement ces communes du nord dont on peut considérer qu'elles sont déshéritées, Dominique GOËLO évoquait les difficultés pour se rendre à Guérande aujourd'hui à certaines heures et, en particulier, puisqu'on est littoral et qu'on est marqué dans le SCoT comme étant des communes touristiques moins que dans la période touristique, on ne soit pas obligé d'attendre le train, alors je change pour ne pas prendre l'image, la vraie image d'attendre le bus de 11h30 parce qu'on a loupé celui de 08h15 quoi, quand des gens arrivent ici et pour aller au VVF qui sont obligés d'aller à pied entre le garage Total et le VVF parce qu'il n'y a pas de transport en commun ce n'est pas très normal. Bon ça, c'est ma première remarque autour, on va dire, de la mobilité de manière générale. La deuxième, c'est sur la consommation d'espace, alors oui, on a le droit à une consommation d'espace mais moi, j'y mets un point d'attention parce qu'effectivement, si on se trouve limité à un moment donné sur notre consommation d'espace, limité dans la frange littorale et qu'on ne puisse pas s'étendre sur notre arrière-pays en protégeant tout ce qu'il y a malgré tout à protéger, à un moment donné, on ne peut pas répondre à l'habitat ou aux 800 logements qu'on attend de nous et continuer à pénaliser la commune en lui filant 250 000 € d'amende tous les ans au titre de la loi SRU. Donc là, il y a un problème et, au niveau de CapAtlantique, je pense qu'il y a un vrai sujet à prendre de manière collective. Si on prend le Croisic, même si ce n'est pas l'objet de ce soir, mais si on le prend, c'est encore pire que nous, ils sont au bout sur leur rocher et puis, ils ne peuvent pas faire grand-chose d'autre, et eux aussi se trouvent frappés par la pénalité de la loi SRU. Enfin, dernier commentaire, à la lecture du SCoT, moi, je note, quand même, avec satisfaction que concernant Pen Bron qui est évoqué, il n'y a pas de contraintes spécifiques particulières qui viendraient nous poser des problèmes, c'est-à-dire que, pour le dire autrement, c'est le Conseil Municipal de La Turballe qui, à travers son PLU, sa modification à venir, a la maîtrise de cet espace-là, d'un point de vue aménagement, je rappelle, il faut le dire et le répéter régulièrement, que la commune n'est pas propriétaire du terrain, que la commune n'a pas les moyens d'acheter le terrain, ni de le rénover, mais que, à travers effectivement des indications au sein du Plan Local d'Urbanisme, on peut effectivement, là aussi, on a la main, c'est le Conseil Municipal qui aura la main dans la révision du PLU. Voilà, les observations que je ferai.
Monsieur le Maire : concernant Pen Bron, CapAtlantique avec le nouveau SCoT, ils ne se mouillent pas de trop.
Christian GAUTIER : voilà mais je trouve que c'est bien, personnellement, parce que ça permet au Conseil Municipal d'avoir la main, véritablement, dans la possibilité ou dans les options d'aménagement et des souhaits que la commune peut émettre.
Monsieur le Maire : Jean-Luc.
Jean-Luc AGENET : je pense que tout à l'heure, on aura peut-être l'occasion de revenir sur l'aménagement du site de Pen Bron à travers le PLU peut-être. Moi, ce que je voulais dire aussi, c'est par rapport à la remarque que vous faisiez tout à l'heure, le temps de trajet pour aller jusqu'à Guérande.

C'est vrai qu'il y avait, quand même, un projet de route qui devait être fait, je reviens encore dessus, comme cette route n'est pas faite, est-ce que la communauté d'agglomération n'a pas pris la décision justement, d'orienter le développement de certaines industries ou espaces réservés à la production sur d'autres villes, alors que les moyens d'accès à La Turballe s'en trouvent quand même contraints, puisque la preuve, c'est qu'on met un temps fou pour y aller, Clis est un passage difficile, Guérande c'est difficile aussi, la preuve c'est qu'on met déjà un quart d'heure, vingt minutes de plus pour y aller. Donc, est-ce qu'il n'y a pas, là, une interaction entre différentes communautés territoriales qui viennent se contredire ?
Monsieur le Maire : non Jean-Luc, le SCoT, il existe depuis des années et des années, ce n'est pas d'aujourd'hui et la colonne vertébrale, elle existe depuis des années et des années et Christian a bien rappelé que c'était une route départementale. Donc, ça fait des années et des années que la colonne vertébrale c'est La Baule, Guérande, Herbignac et les priorités pour les activités économiques, commerciales aussi peut être un peu mais surtout économique et, en plus, moi je suis au développement économique à CapAtlantique et je le vois bien, et j'ai beau me défendre et tout, je vois bien que c'est hyper compliqué. Madame COËDEL, vous assistez aussi au Conseil économique de temps en temps, 3, 4 fois dans l'année ou un peu plus et vous voyez bien qu'on est en train de réfléchir sur de nouvelles propositions pour les entreprises parce que la rareté des terrains, en 2040, 2050, on ne pourra plus construire comme on fait maintenant en 2050. Alors, ça va peut-être être modifié.
Dominique GOËLO : sauf que le décorticage qui va être fait va faire en sorte que, justement, tout ce qui est structurel pour l'économie du pays sera sorti de ce chemin.
Monsieur le Maire : moi, j'attends, Monsieur GOËLO, j'attends les décrets parce qu'ils sont en train de travailler dessus, l'État, mais moi j'attends parce que je me méfie. Donc vous voyez, c'est hyper compliqué.
Christian GAUTIER : c'est toujours le cas, ce qu'a fait une loi, une autre peut le défaire, vieil adage.
Monsieur le Maire : oui, Monsieur ROY.
Emmanuel ROY : deux interrogations Monsieur le Maire. La première, connaît-on la position des autres communes de CapAtlantique à qui on demande également de se prononcer sur l'avis favorable ou défavorable ? Est-ce qu'on a une statistique permettant de savoir ?
Monsieur le Maire : c'est frileux, personne ne veut trop échanger là-dessus, moi, je suis assez ouvert avec mes collègues.
Emmanuel ROY : c'est bien pour ça que je pose la question.
Monsieur le Maire : on me dit « tu sais, Didier, il ne faut pas trop être contre à CapAtlantique parce qu'ils nous donnent des subventions », donc c'est assez frileux, mais moi je dis ce que j'ai à dire.
Emmanuel ROY : sachant qu'il est indiqué que la commission d'urbanisme de CapAtlantique s'est déjà prononcée favorablement. Deuxième interrogation, vous nous avez, fort justement, nous invités et notamment la population à exprimer les observations au commissaire enquêteur. Alors, il serait peut-être bon d'informer la population sur la manière de parvenir à formuler les observations au commissaire enquêteur. Je suppose que ce sera au siège de CapAtlantique, à moins qu'il y ait des délégations dans les différentes communes.
Monsieur le Maire : ça va être dans les communes, dans chaque commune.
Emmanuel ROY : mais compte tenu de l'importance de l'enjeu, il serait peut-être bien d'attirer l'attention de nos concitoyens.
Monsieur le Maire : on fera de la communication sur chaque commune.
Emmanuel ROY : l'importance d'intervenir et deuxièmement faire valoir les observations.
Monsieur le Maire : alors, je vous propose de voter. Qui est favorable ? 5. Qui est défavorable ? 17. Abstentions ? 3.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Locales et en particulier les articles L 2121-20 et suivants.
VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 121-1 et suivants, L 132-11, L 141-1 et suivants et L 103-1 et suivants et R 141-1 et suivants, et les articles L 143-20, L 143-22 et L 143-23,
VU le Code de l'Environnement,
VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN)
VU la loi n° 2021- 1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience),
VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration (3DS) et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux
VU la délibération du Conseil communautaire en date du 15 décemb**re** 2022, prescrivant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de CapAtlantique La Baule-Guérande l'Agglo, et définissant les objectifs et modalités de la concertation mises en œuvre à l'occasion de cette révision,
VU les délibérations du Conseil communautaire des 11 avril et 26 septembre 2024 prenant actes des débats sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
VU la délibération du Conseil communautaire du 24 avril 2025, tirant le Bilan favorable de la concertation, et arrêtant consécutivement le projet de révision du SCoT avant de le soumettre à la consultation des Personnes Publiques Associées et des 15 communes de l'Agglo en application de l'article L 143-20 du code de l'urbanisme,
VU la lettre de notification de la délibération du Conseil communautaire du 24 avril 2025 précitée et ses pièces annexes, à la commune de La Turballe en date du 02 mai 2025 en vue de statuer sur le projet de révision du SCoT arrêté,
CONSIDÉRANT le projet de révision du SCoT dans sa formalisation « arrêt » joint à la délibération du Conseil communautaire du 24 avril 2025 -Annexe 2- et en particulier le PAS, le DOO et ses annexes cartographiques ainsi que les Annexes du projet,
CONSIDÉRANT l'avis **favorable** de la Commission d'Urbanisme en date du 03 juin 2025,
CONSIDÉRANT qu'il appartient à présent aux membres du Conseil municipal, d'exprimer un Avis conformément au courrier de notification de la délibération du Conseil communautaire du 24 avril 2025 précitée et de ses Annexes en date du 02 mai 2025,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, par 17 voix contre, 5 voix pour (M. Christian GAUTIER, M. Jean-Yves AIGNEL, Mme Isabelle MAHE, M. Jean-Luc AGENET, M. Pierrick GLOTIN) et 3 abstentions (M. Didier MARION, M. Alain ALLIOT, Mme Elisabeth LEGUIL), le Conseil Municipal :

Article 1 : émet un avis défavorable au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale arrêté de l'EPCI SCoT.

7. CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE-SNSM-STARDUST PYROTECHNIE

Monsieur le Maire : délibération n°7, convention de partenariat Commune-SNSM-Stardust pyrotechnie, présentée par Madame Karine DUBOT, Adjointe à la vie culturelle et aux animations.
Karine DUBOT : merci. Monsieur le Maire. Donc, dans le cadre de la mise en place des feux d'artifice du dimanche 13 juillet et vendredi 15 août 2025, il a été confié à la SNSM la gestion de l'acheminement des barges équipées de produits pyrotechniques et leur retrait sur le pas de tir, celui-ci se situant en mer, côté rocher des brebis, plage des Bretons. Pour définir les modalités de sa mise en œuvre et de la surveillance de la zone pendant l'événement, il convient de réaliser une convention tripartite entre la commune, la société pyrotechnique retenue, qui est Stardust pyrotechnie, et l'association de la SNSM de La Turballe dont vous trouverez le projet de convention joint. Donc, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante, vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29 et 2122-21 relatifs aux attributions du Conseil Municipal et du Maire chargé de l'exécution des décisions de l'assemblée délibérante, considérant la nécessité de fixer le cadre de la répartition des actions nécessaires au bon déroulement de cet événement, sur le rapport présenté par moi-même, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, Didier CADRO, à signer cette convention pour la bonne organisation de l'événement. Merci.
Monsieur le Maire : donc, vous avez remarqué, deux feux d'artifice cette année, le 13 juillet et le 15 août. Avez-vous des questions ?
Dominique GOËLO : non, justement, vous m'avez coupé l'herbe sous le pied, j'étais content qu'il ait deux feux d'artifice. J'en déduis que ça ne pollue plus et que ça coûte beaucoup moins cher puisque ça avait été des arguments pour les supprimer les autres années, mais non, c'est une bonne chose, je pense que les gens vont être heureux.
Monsieur le Maire : et les commerçants.
Dominique GOËLO : on avait fait à Noël aussi une fois, c'était pas mal, et en plus il était gratuit.
Monsieur le Maire : pourquoi il était gratuit ?
Dominique GOËLO : parce que celui de l'été avait été moche.

Monsieur le Maire : je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29 et 2122-21 relatifs aux attributions du Conseil Municipal et du Maire chargé de l'exécution des décisions de l'assemblée délibérante ;
CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le cadre de la répartition des actions nécessaires au bon déroulé de ces évènements,

Sur le rapport présenté par Karine DUBOT, Adjointe,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article unique : autorise Monsieur le Maire, Didier CADRO, à signer cette convention pour la bonne organisation de l'évènement.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire : alors, sur l'ouverture des deux comptes à terme, je me permets de vous faire des précisions. Nous avons ouvert les deux comptes à terme le 27 mai de cette année. Nous avons placé 2 000 000 € sur deux comptes différents, soit 4 000 000 € sur une durée de 3 mois et la date d'échéance est le 25 août de cette année, avec un taux nominal de 2,03 % et un taux actuariel de 2,07 % et le rendement des deux comptes est de 20 000 € environ pour 3 mois renouvelables. Qu'est-ce qu'on a autrement ? On a un remboursement aux frais liés à un sinistre responsable de 688,20 € donc ça, c'est une assurance, on ne la fait pas fonctionner l'assurance parce que la franchise est beaucoup plus élevée. On a tout un tas de choses sur le Festi'Vent. On a la réparation suite aux annotations du SDIS, ça, ce sont les bornes d'incendie sur l'espace public pour 1 428,83 €. L'installation des borniers et prises de recharge pour vélo sur la place du marché de 10 335,10 €.
Nadine COËDEL : ce n'est pas donné.
Monsieur le Maire : il n'y a pas que ça, c'est-à-dire que la place du marché, alors ce n'est pas tout à fait fini les travaux place du marché, mais on va mettre des prises par endroits pour que les commerçants puissent se brancher dessus au lieu d'avoir des fils dans tous les sens. C'est quand même un peu mieux, ça évitera de tomber. Pose et dépose des balisages des plages, ça, c'est tous les ans 11 187 €, et puis vous avez pu remarquer mais Didier va peut-être en parler, si tu veux Didier, sablage et peinture d'un canon, Didier.
Didier MARION : oui. Donc, il y avait un canon, vous avez sûrement vu mais c'est vrai qu'on n'y faisait pas très attention, c'était le canon qui était dans le parterre à la station Total et nous avons décidé, avec Didier surtout, de le remettre en état puisque c'est, quand même, un canon qui vient de la bataille des cardinaux. Donc, on s'est dit que là où il était, il n'avait pas de valeur et ça fait quand même partie du patrimoine de la presqu'île puisque la bataille des cardinaux, il faut savoir qu'elle s'est faite entre Belle-Ile, Hoëdic, Houat, Croisic, Quiberon, tout cet endroit-là, donc le but c'est de le remettre en état et de le remettre sur un socle et de l'exposer en front de mer. Voilà.
Monsieur le Maire : avez-vous d'autres questions ?
Dominique GOËLO : une petite remarque concernant les travaux de remise en état de Ker Elisabeth. Cela concerne en quoi exactement puisque là, à l'heure actuelle, les poteaux sont chancelants prêts à partir et je pense que la problématique c'est que si on ne fait rien, une grande partie de l'édifice va partir à la mer, donc ça va devenir un danger pour la navigation.
Monsieur le Maire : alors, ça n'a rien à voir, Monsieur GOËLO. Ces travaux-là, alors je ne sais plus le montant, ce sont 9 000 €. On a été condamnés par la justice, je vous rappelle qu'on a été condamné à restituer le terrain de Ker Elisabeth à la famille DE SEZE, donc aux autres personnes dont on parlait tout à l'heure et la remise en état, c'est-à-dire d'enlever le goudron.
Dominique GOËLO : OK, mais ma question est quand même d'actualité, quid, dans ces cas-là, de l'édifice qui a été construit à Ker Elisabeth qui s'en va en morceaux à l'heure actuelle et qui, au prochain coup de vent, va faire que les billes de bois vont se retrouver à la côte, ce qui a déjà été le cas en plus ?
Monsieur le Maire : on en avait déjà parlé à un Conseil Municipal, je crois qu'il faut prendre un peu de recul, on ne va pas remettre tous les ans un billet de 50 000 € pour que ça reparte aussi sec avec une tempête, deux tempêtes, donc voilà, on réfléchit encore.

Dominique GOËLO : non mais ça d'accord, on réfléchit, c'est une chose mais avant l'hiver, on aura les coups de vent et si on ne fait rien, je répète, il va y avoir des billes de bois en mer, donc un danger pour la navigation. On va être obligé, de toute façon, de faire quelque chose, soit on refait, soit on défait, mais à très court terme, on va être obligé de faire quelque chose avant les tempêtes d'hiver.
Monsieur le Maire : pour l'instant, on est en réflexion on va dire, mais effectivement, moi j'ai vu des pieux qui étaient partis de Ker Elisabeth qui se sont retrouvés plage des Bretons. À voir, on réfléchit, on ne sait pas trop comment faire. Enfin moi, j'ai une solution mais très coûteuse.
Nadine COËDEL : laquelle ?
Monsieur le Maire : c'est de mettre des pieux, des pieux en béton, mais bon le béton sur une zone, il faut demander des autorisations, très coûteuses et mettre du platelage bois comme c'est maintenant, mais sur pilotis sur des pieux en béton mais ça, très coûteux, on n'aura jamais les autorisations. Donc voilà. Oui ? Karine.
Karine DUBOT : je reviens juste sur la campagne NRJ, on se posait souvent la question de pourquoi c'était si cher et donc j'ai eu un petit retour des services et je voulais vous dire. Donc, les chiffres de campagne de Festi'Vent au vendredi 20 juin, donc juste avant le week-end de Festi'Vent, il y a eu plus de 313 769 vues pour 2 160 €, ce qui représente 0,006 € par vue. Donc, Instagram, il y a eu 63 574 vues, YouTube 76 787 vues, Facebook 173 408 et le poste radio, le spot radio, il y a eu 150 000 auditeurs touchés sur les deux semaines de diffusion et qui nous a coûté 1 252,55 €, ce qui représente 0,008 € par auditeur. Le budget global pour la communication radio et digitale de Festi'Vent est seulement de 6 % du budget total de la communication. Et donc, quand on met ça en place, la campagne de communication, telle que celle de NRJ, c'est donc pour communiquer sur l'événement, certes, mais aussi donner de la notoriété à l'événement et bien évidemment à la ville, mettre en avant les artistes, cervolistes, associations et tous les acteurs de l'événement. Et là, pour une première fois, c'est passé sur Télématin, lundi, et sur France 3 Pays de la Loire. Donc, c'est plutôt bien. Voilà, c'était pour vous dire. Merci.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : on va passer aux questions diverses si vous voulez bien. Donc, je vais faire un petit rappel sur les questions diverses. Dans notre règlement CM, je regarde Jean-Luc spécialement, la majorité des élus ont validé notre règlement de CM et il faut m'envoyer vos questions 48 heures avant, Monsieur AGENET, vous m'avez envoyé vos questions en retard mais bon, je vous propose quand même de poser vos questions.
Jean-Luc AGENET : merci. J'aurais dû les envoyer dimanche après-midi.
Monsieur le Maire : je les ai reçues par mail lundi en fin de matinée, donc il était trop tard, c'était avant dimanche soir.
Jean-Luc AGENET : alors, j'aimerais poser la question, quels résultats pour les vœux de soutien de la filière pêche que nous avons faits plusieurs fois ? Parce que ce n'était pas la première fois que nous émettons des vœux de soutien à la filière pêche. Pour rappel, en 2023, vous aviez adressé des courriers au secrétariat à la mer comme au ministère de la mer, en collaboration avec Monsieur Michel MENARD, Président du Département, Madame QUELLARD, Mairesse du Croisic. Le Conseil Municipal du 30 janvier 2024, nous avons émis, aussi, un vœu de soutien à la pêche et pour l'avenir de la criée, certainement un peu tardif car le Père Noël était déjà passé puisque c'était au mois de janvier. Nous l'avons fait aussi pour les agriculteurs. Peut-être pourrions-nous, aussi, le faire encore pour les filières économiques en difficulté sur notre territoire. Alors, tout cela pour quel retour ? Concernant les pêcheurs, ce que l'on peut constater, c'est que notre flotte est vieillissante et on peut se poser la question s'il y aura une relève pour les patrons pêcheurs comme pour les bateaux. La pêche française est indispensable dans le secteur, dans un secteur où, là encore, nous sommes fortement déficitaires. L'ONU, la Banque Mondiale, alertent aussi sur la gestion mondiale désastreuse des pêches. En tout cas, ce que je voulais faire remarquer, c'est quand on rapporte que les pêcheurs sont attaqués sans fondement, dénoncés, jetés en pâture par certaines organisations sous couvert de militantisme, c'était donc dans le rapport qui a été fait, que le Conseil Municipal s'élève contre toute attaque consistant à mettre au pilori certains acteurs professionnels, et cetera, on constate qu'il y a une similitude de l'influence de ces organisations sur nos institutions territoriales. Est-ce donc pour des raisons financières que le Département a abandonné le projet de désenclavement de La Turballe ? C'est ce qu'on parlait tout à l'heure, je parle, là, des liaisons qu'on a déjà évoquées. N'y a-t-il pas eu encore de pression de ces organismes pour limiter ou perturber la transaction du site de Pen Bron, qui appartient aux Œuvres de Pen Bron et qui est pourtant reconnu d'utilité publique ?
Monsieur le Maire : tu mélanges un petit peu tout parce que tu as plusieurs questions à me poser mais tu es rendu sur Pen Bron là, on est sur la pêche.

Jean-Luc AGENET : non, pas du tout. Je me permets de m'expliquer sur, justement, l'influence de ces organisations. Je sais que ça peut être déplaisant pour certains. Ceci n'est qu'une simple remarque, les Turballais en subissent aussi les conséquences. Alors dans l'intérêt général, il serait souhaitable d'avoir des institutions ou des acteurs responsables des deniers publics qui agissent non pas dans leur intérêt politique ou personnel, mais pour une finalité d'intérêt général. Donc, la question c'était bien, quels sont les résultats que vous avez de ces vœux de soutien ?
Monsieur le Maire : alors Jean-Luc, pour l'instant, nous n'avons pas de retour, mais ça a été envoyé ça fait trois semaines, à peu près, donc attendons un peu et dès qu'on aura des retours, on reviendra vers vous. Voilà.
Didier MARION : je rajouterai quand même pour la pêche, c'est quand même bien d'en parler, parce qu'il y a quelques mois, il y a quand même quatre sénateurs qui se sont déplacés sur notre port. Donc, s'ils se sont déplacés à La Turballe, c'est qu'ils en ont entendu parler.
Monsieur le Maire : une sénatrice aussi.
Didier MARION : voilà. Ça fait quand même bouger les choses, peut-être pas aussi vite et comment on voudrait mais nous avons toujours bon espoir.
Monsieur le Maire : et une ministre cet après-midi.
Michel THYBOYEAU : j'avais donc une question à vous poser puisqu'on ne pouvait pas vous la poser avant, avez-vous rencontré le ministre du Tourisme cet après-midi ?
Monsieur le Maire : oui, bien sûr, ça a été un peu long, j'ai attendu une heure sous le soleil, elle était en retard et donc le Préfet aussi. Le Préfet, c'était surprenant mais je trouve que c'est bien, est allé avec nos pêcheurs professionnels de La Turballe faire une campagne de pêche, en civil et il a trouvé ça très intéressant. Donc, Didier, on en a parlé l'autre jour à notre Conseil Municipal, on travaille avec toi, Didier, Madame le Maire du Croisic, CapAtlantique, le Département, la Région, l'État, pour des investissements très lourds sur les deux ports. On reviendra vers vous un peu plus tard ou vous le verrez dans la presse, peut-être semaine prochaine. Voilà. Jean-Luc, tu as d'autres questions ?
Jean-Luc AGENET : je voulais parler aussi des marquages au sol sur les voies cyclables qui ont été effacés. Je voulais savoir, avoir des clarifications des conditions de circulation des cyclistes dans la ville de La Turballe, qui me semblent nécessaires. Alors, qu'en est-il de l'application de la réglementation en zone 30 pour les cyclistes ? Quel est le coût de ces effacements de ces marquages ? Et qu'en est-il des projets éventuels de reconstitution des circuits ?
Monsieur le Maire : alors Monsieur AGENET, pourquoi ces questions ? Vous faites partie de la commission mobilité douce, même si vous n'êtes pas assidu à cette commission, la dernière, je crois que vous n'y êtes pas allé…
Jean-Luc AGENET : merci Monsieur le Maire. Alors, pour en parler de cette commission, justement…
Monsieur le Maire : attendez, je n'ai pas répondu.
Jean-Luc AGENET : non mais je vais finir parce que vous m'attaquez sur quelque chose. Quand est-ce qu'a eu lieu la dernière réunion de la commission ?
Monsieur le Maire : je vous coupe le micro, vous n'êtes pas sérieux, je vous ai laissé parler, vous me laissez parler, vous répondrez après. Vous n'êtes pas sérieux.
Jean-Luc AGENET : si, je suis très sérieux, c'est vous qui n'êtes pas très sérieux.
Monsieur le Maire : vous me laissez parler, je vous coupe le micro, Vous me laissez parler et après vous me répondrez.
Jean-Luc AGENET : les Turballais verront la façon dont vous agissez.
Monsieur le Maire : je vais vous répondre. La réglementation en zone 30 indique que les piétons sont prioritaires devant les cyclos et les voitures. Concernant les cyclistes, ils sont autorisés à rouler dans les deux sens de circulation même si c'est un sens unique pour les véhicules motorisés. Je trouve cela très dangereux. Donc, j'ai pris la décision, l'année dernière, ça fait un an, par un arrêté, que les cyclistes auront la même réglementation que les véhicules motorisés pour l'ensemble de notre commune. Et je crois, Jean-Luc, tu m'as déjà posé la question.
Jean-Luc AGENET : merci de m'avoir rendu le micro et la parole. Je pense qu'effectivement, on en a peut-être parlé entre nous. Je pense qu'il est bon pour les Turballais, comme pour tout le monde, d'être informé de cette situation. Si je reviens dessus, c'est parce que je pense qu'il y a des difficultés et il peut y avoir aussi des dangers du fait qu'on a, en période estivale, en tout cas, beaucoup de cyclistes qui se déplacent dans des conditions qui ne sont pas toujours très sécurisées. Pour en revenir au niveau de la commission environnement, développement durable, et cetera, la réunion a eu lieu quand la dernière fois ? Moi, je vois, réunion le 09 décembre 2024, 07 octobre 2024, 2023, depuis il y en a eu quand ?
Monsieur le Maire : j'ai demandé forcément à Émilie, qui n'est pas là avec nous ce soir parce que c'est une paludière, donc ce matin je l'ai appelée et elle m'a dit, effectivement, les dates l'année dernière et pourquoi pas cette année, elle m'a dit qu'il n'y avait pas de sujet. À vous, les élus, de proposer des sujets à la commission.

Jean-Luc AGENET : alors pourtant vous avez eu des courriers de la part de la population, de Turballais qui ont fait remonter des problèmes de sécurité, donc je pense que là, ça peut être aussi l'occasion à cette commission de les étudier et de regarder ce qui se passe sur les problèmes qui vous sont remontés.
Monsieur le Maire : c'est ce qui est fait.
Jean-Luc AGENET : on ne les a pas vus au niveau de la commission parce que la commission ne s'est pas réunie. Alors, vous me dites que je ne vais pas à la réunion de commission, la dernière commission, elle a eu lieu en 2024, ça va faire plus de 6 mois.
Monsieur le Maire : vous êtes allés en 2024 ? J'ai regardé le compte rendu, vous êtes absent non excusé. En octobre 2024, j'ai regardé le compte rendu, absent non excusé, toute l'année 2024.
Jean-Luc AGENET : je n'ai pas de responsabilités particulières au sein de votre municipalité, c'est dommage d'ailleurs parce que ça éviterait peut-être que vous fassiez des trucs comme on vient d'entendre.
Monsieur le Maire : alors, concernant le coût, pour enlever les pictogrammes. Il peut paraître élevé, mais la sécurité n'a pas de prix, 4 200 € Hors Taxes.
Jean-Luc AGENET : et donc vous n'avez pas d'autres projets de circulation des vélos sur La Turballe comme au niveau de la signalétique parce qu'on peut en parler quand même, je pense que les gens qui arrivent sur La Turballe, savoir qu'ils sont en zone 30 à tel endroit ou dans le centre-ville, ce n'est pas évident. Je pense qu'il y a un problème au niveau de la signalétique.
Monsieur le Maire : alors les projets, vous voulez parler des projets ?
Jean-Luc AGENET : oui.
Monsieur le Maire : alors Monsieur AGENET, vous vous réveillez après coup, mais ce n'est pas grave.
Jean-Luc AGENET : c'est vous aussi, vous pourriez être aimable, Monsieur le Maire.
Monsieur le Maire : ouvrez bien vos oreilles. Je pense que, tout un chacun ici, on est bien conscient qu'on n'avait pas fini les travaux sur le boulevard de l'Europe, sur la piste cyclable, donc les travaux vont continuer du rond-point de l'Europe, je crois que ça s'appelle comme ça, moi je l'appelle le rond-point du paludier, jusqu'au rond-point de chez Palais, c'est comme ça que je le nomme. Donc là, on continue à partir du mois d'octobre, piste cyclable sécurisée, piste piétonne aussi. Et concernant la rue Colbert, c'est une voie prioritaire aux cyclistes, les piétons ont des trottoirs qui sont assez larges, vous avez pu remarquer. Donc, c'est une voie prioritaire aux cyclistes, nous allons peindre au sol des pictogrammes. Voilà pour les projets cette année, Monsieur AGENET. Une autre question ?
Jean-Luc AGENET : très bien, merci. C'est dommage quand même qu'il n'y ait pas eu une étude un peu plus approfondie pour éviter toutes ces erreurs, mais je sais bien que vous aviez votre projet principal qui était le boulevard de l'Europe pour faire la circulation vers les grands magasins et puis peut-être les lotissements futurs qui seront installés sur le boulevard de l'Europe, peut-être d'ici une dizaine d'années, peut-être moins quoi.
Monsieur le Maire : je vous rappelle, Monsieur AGENET, que le boulevard de l'Europe est une route départementale, mais c'est un secteur qui est déjà urbanisé, ça va être encore plus urbanisé que maintenant, c'était important de le faire. Une autre petite question, Monsieur AGENET ?
Jean-Luc AGENET : oui, Monsieur le Maire, bien sûr. Je voulais qu'on fasse peut-être le point, si ça ne vous dérange pas trop, sur le site de Pen Bron. Qu'est-ce qu'il en est ? Vous deviez modifier le PLU pour permettre le développement de Pen Bron. Ce que je sais moi, c'est que, pour la partie bâtie, le 22 avril 2024, une promesse unilatérale de vente a été signée par Vinci immobilier, celle-ci prévoit deux éléments essentiels, un délai pour réaliser l'ensemble du parcours administratif nécessaire au dépôt d'un permis de construire, à une condition suspensive liée à l'obtention de ce permis. L'acte authentique de cession est envisagé au plus tard pour le 30 juin 2026. Voilà. Espace naturel, dune, vont être signés avec le conservatoire du littoral. Donc, qu'en est-il pour l'instant de ce projet au niveau du PLU, entre autres ?
Monsieur le Maire : alors, le projet de PLU donc c'est une modification simplifiée de notre PLU sur le zonage de Pen Bron. Les élus travaillent en étroite collaboration avec le bureau d'études, CapAtlantique, les services de la Sous-Préfecture. Donc, une réunion publique aura lieu, cet automne. Je n'ai pas la date encore. Concernant le projet de Vinci, je le dis souvent, c'est un projet privé donc je n'ai pas plus d'infos que ça, je ne sais pas s'ils ont signé l'acte de vente, je ne sais pas du tout, c'est privé. Ils nous ont présenté leur projet en réunion publique. Nous, on travaille de temps en temps avec eux, avec Gérard BRION, mais je n'ai pas plus d'infos à vous donner. Laissons-les faire, c'est un projet privé. Je pense que tout ce que je sais sur le projet de Pen Bron, je l'ai déjà dit, donc je ne vais pas le rabâcher toutes les cinq minutes.
Jean-Luc AGENET : c'est bien, mais c'est bien d'informer les Turballais, quand même, de la situation maintenant puisque c'est quand même quelque chose d'hypersensible.

Monsieur le Maire : je vais vous donner une petite info, là-dessus, avant de vous souhaiter une bonne soirée, pour les personnes qui le désirent, le groupe Vinci propose des réunions, ça a commencé hier. Monsieur AGENET, vous êtes inscrit j'espère. Les groupes de travail sur leurs projets, vous pouvez vous inscrire, Monsieur AGENET, notez contact@renouveau-pen-bron.fr. Allez-y, les groupes de travail avec Vinci.
Jean-Luc AGENET : merci de l'info Monsieur le Maire. Vous êtes bien aimable.
Monsieur le Maire : merci Jean-Luc. Alors, notre prochain CM, on va avoir un Conseil Municipal extraordinaire, notez bien, on va vous envoyer un petit mail, il aura lieu le jeudi 10 juillet à 19h00 et pas à 20h00 pour valider et attribuer le marché de l'AFAFE, vous savez le marché de l'AFAFE, les chemins, donc on va, pour les citoyens qui sont derrière, c'est un projet de remettre en état des chemins de randonnée pour les piétons, pour les vélos, pour les agriculteurs aussi, le montant est de 1 400 000 €, qui va être porté à 100 %, remboursé par le Département mais le pilote c'est la commune, c'est la commune qui pilote et le Département nous rembourse à 100 %. L'appel d'offres a été fini vendredi, c'est pour ça que c'était trop juste pour le passer aujourd'hui, donc on fait notre Conseil Municipal le 10 juillet à 19h00 et puis je vous rappelle, quand même, que dans ma délégation pour signer un marché, je suis au max à 500 000 €, donc vous voyez bien que je ne peux pas signer ce marché à 1 400 000 €, donc on va le passer à notre Conseil du 10 juillet à 19h00 et on va vous envoyer un mail parce que c'est un jeudi et à 19h00 on n'a pas l'habitude, c'est toujours à 20h00. Donc voilà, il est 21 h 41, je mets fin à notre CM.

La séance est levée à 21h41.

Le Maire,
Didier CADRO

Secrétaire de séance,
Pierrick GLOTIN